Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE DE LA TOUR DU PIN

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21380509600012

Ville : La tour du pin cedex

Code Postal : 38352

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_kKlMvVwZGL

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SOUQUET Emeline

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12 avril 2024 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARQUET DU GYMNASE LES DAUPHINS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARQUET DU GYMNASE
LES DAUPHINS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN

Lieu principal d'exécution du marché : Gymnase Les Dauphins - 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) :Les candidats doivent procéder à une visite obligatoire du site. La visite sera organisée par le Maître d'Ouvrage. Les visites seront programmées sur la période allant du 28 mars au 9 avril 2024, soit 8 jours ouvrés de visites.

Autres informations complémentaires : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
-1-Prix des prestations sur la base du BPGF : 40%
-2-Valeur technique : 60%
2.1 Organisation proposée pour la mise en place des prestations : 10%
2.2 Méthodologie d'exécution des prestations et mode opératoire : 20 %
2.3 Contrôle qualité et suivi proposé dans la réalisation des travaux: 10%
2.3 Planning d'exécution: 20%

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, engager des négociations avec les 3 candidats figurant en tête du classement provisoire des offres. Elles se dérouleront en phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.
Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer du marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Date d'envoi du présent avis : 26/03/2024

Mots clés: Equipement sportif